



Défis numériques des territoires ruraux en Grande Région

20 recommandations

Extrait de la brochure de synthèse du colloque du 7 juin 2016



Avec le soutien de





Ce document s'inscrit dans le cadre d'une mission confiée par la Wallonie à l'Institut de la Grande Région en 2015 et 2016 sur le thème de la ruralité. Il est extrait de la brochure de synthèse publiée en suivi du colloque interrégional organisé à Bastogne le 7 juin 2016.

La mise en oeuvre de l'axe «Défis numériques des territoires ruraux en Grande Région» a été pris en charge par l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement.

Institut de la Grande Région - I.G.R.

Mobiliser la société civile, telle est l'ambition que se fixe l'Institut de la Grande Région. Pour ce faire, l'association bénéficie de deux atouts majeurs : son expérience transfrontalière et l'engagement des personnes qui la composent.

Ces femmes et ces hommes, profondément convaincus de la nécessité d'une construction collective européenne, veulent faire bouger les lignes économiques, sociales, environnementales et culturelles au-delà des frontières politiques et géographiques qui composent la Grande Région transfrontalière (Luxembourg, Lorraine, Sarre, Rhénanie-Palatinat, Wallonie).

L'I.G.R. veut être une force de propositions concrètes, notamment à travers la mise en réseau des acteurs transfrontaliers afin de développer, dans la réalité, un espace européen exemplaire.

Par leur engagement, les adhérents œuvrent à rendre cet espace pertinent et visible au grand bénéfice de tous ses habitants, que le territoire soit urbain ou rural.

L'Institut a besoin du talent et des compétences du plus grand nombre pour promouvoir la Grande Région transfrontalière.

Infos : www.institut-gr.lu



Ruralité-Environnement-Développement - R.E.D.

Association internationale créée en 1980, R.E.D. anime un réseau d'acteurs du développement rural en Europe. Elle revendique la mise en place d'une politique européenne spécifique de développement rural qui s'appuie sur la reconnaissance des territoires ruraux en pôles de développement et d'innovation. Elle privilégie une démarche de développement territorial qui intègre dans une vision stratégique les volets économique, environnemental, social mais aussi culturel.

R.E.D. conduit depuis de nombreuses années via l'Atelier transfrontalier A.T.E.A.R des actions d'échange dans la Grande Région sur différentes facettes du développement rural, dont le patrimoine, l'énergie et les nouvelles technologies. Les actions de R.E.D. bénéficient notamment du soutien régulier de la Wallonie et du Grand-Duché de Luxembourg.

R.E.D. est en dialogue étroit avec les institutions européennes, auprès desquelles elle occupe plusieurs mandats importants. R.E.D. est aussi secrétaire de l'intergroupe parlementaire européen «Zones rurales, de montagnes et isolées» et coordonne le Mouvement européen de la Ruralité.

Infos : www.ruraleurope.org



Préface du Ministre

René Collin

Ministre wallon de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité et
du Tourisme, délégué à la Grande Région

« Défis numériques des territoires ruraux en Grande Région »

Pour la Wallonie, l'équilibre territorial est un enjeu essentiel, qui imprime sa marque dans sa politique de redéploiement. Le développement wallon doit reposer sur l'équilibre des villes et des campagnes et pour cela valoriser, dans la complémentarité, les atouts spécifiques des zones urbaines et rurales. C'est pourquoi le Développement rural est en Wallonie une politique transversale, agissant dans tous les domaines touchant à la prospérité durable des territoires ruraux et à la qualité de vie de leurs populations.

La Wallonie est aussi une Région ouverte sur ses voisins. Les défis débordent les frontières et pour les relever, la Wallonie veut tirer tout le parti des chances et perspectives qu'apportent les coopérations transfrontalières. La Grande Région est, en Europe, le plus important espace de coopération transfrontalière. La Wallonie y est pleinement engagée et le Sud-Est rural wallon fait partie intégrante de son centre de gravité. C'est pourquoi la Wallonie a voulu porter les défis de la ruralité au cœur de la politique de la Grande Région.

Mon prédécesseur comme Ministre wallon de la Ruralité, Benoît Lutgen, a confié à l'Institut de la Grande Région (I.G.R.) une étude sur les défis d'avenir des zones rurales en Grande Région. Il s'agissait de distinguer, par-delà les différences, les problèmes, dangers, enjeux et atouts qui conditionnent l'avenir des zones rurales. L'étude s'est conclue par le « Livre vert de l'I.G.R. pour l'avenir des zones rurales en Grande Région », publié en 2014. Ses conclusions sont claires :

oui, les zones rurales ont un avenir, si elles se prennent en main. Mais il faut qu'on leur en donne les moyens. L'action locale indispensable des citoyens, des entreprises, des collectivités doit être encadrée, appuyée et soutenue par le pouvoir politique à l'échelle régionale et grand-régionale et relayée vers les Etats et l'Europe.

Comme Ministre de la Ruralité et Ministre Délégué à la Grande Région, j'ai voulu renforcer l'ancrage rural en Grande Région et approfondir le travail entamé par l'I.G.R. La nouvelle mission que je lui ai confiée portait notamment sur un des enjeux clés de l'avenir des territoires ruraux : les équipements en vue de leur développement et de leur attractivité. Le numérique est une de ces clés d'avenir, à côté desquelles la ruralité ne peut passer. J'ai voulu qu'en complément des plans numériques à l'œuvre en Wallonie, chez nos voisins et à l'échelle européenne, une réflexion commune soit menée pour la numérisation optimale de nos territoires ruraux en Grande Région.

En collaboration avec Ruralité-Environnement-Développement, l'I.G.R. a mené la mission à bien. Je les en remercie. Vous découvrez ici les fruits de leur travail et en particulier les conclusions du colloque organisé à Bastogne le 7 juin 2016, qui sous l'intitulé « Défis numériques des territoires ruraux en Grande Région » en a constitué le point d'orgue. Je forme le vœu que ces enseignements soient fructifiés dans des projets concrets et des collaborations innovantes au profit de nos territoires ruraux, de leurs habitants et de leurs entreprises.

Recommandations

Les défis numériques des territoires ruraux en Grande Région

«Les défis numériques des territoires ruraux en Grande Région» était le thème du colloque interrégional organisé à Bastogne le 7 juin 2016 par Ruralité-Environnement-Développement dans le cadre d'une initiative de l'Institut de la Grande Région et d'un soutien de la Wallonie, par l'intermédiaire du Ministre en charge de la Ruralité et délégué à la Grande Région.

Ce rendez-vous interrégional d'experts du numérique de la Grande Région visait plusieurs objectifs : pointer les défis numériques des territoires ruraux, dégager des recommandations pour le déploiement d'infrastructures très haut débit en milieu rural et mettre en avant des expériences numériques pilotes dans ces territoires.

Les échanges, riches et constructifs, ont développé la question du déploiement d'infrastructures de télécommunication très haut débit et l'enjeu du numérique pour le développement rural. Il en est ressorti 20 recommandations. Ces propositions s'adressent aux acteurs du numérique, aux pouvoirs

publics, aux élus locaux ou encore aux opérateurs.

Si certaines recommandations ont une pertinence grand-régionale, d'autres visent plus directement la Wallonie, commanditaire de la mission.

Chaque lecteur est invité à s'inspirer des propositions formulées dans les pages suivantes et à retenir les plus pertinentes selon les politiques spécifiques mises en place dans son territoire et selon l'état d'avancement du déploiement de ses réseaux très haut débit.

La question des infrastructures de télécommunication très haut débit est au cœur de l'actualité, comme en attestent les nombreux articles publiés sur le sujet mais aussi les nombreuses déclarations politiques.

Le présent document est établi sur base des travaux finalisés à l'été 2016. Certaines conclusions ont déjà pu trouver sur les territoires des applications concrètes qui en actualisent le propos.

Contexte

La Grande Région est un espace territorial transfrontalier reconnu depuis plus de vingt ans. Il regroupe cinq «régions» : la Wallonie, le Grand-duché de Luxembourg, la Sarre, la Rhénanie-Palatinat et la Lorraine, aujourd'hui intégrée dans la région Grand Est.

Riche d'une dynamique de coopération et de projets de développement, cet espace socio-économique offre une diversité territoriale avec des pôles de développement économique forts et des espaces ruraux en mutation. Comme d'autres régions européennes, elle fait face à des enjeux socio-économiques tels que ceux de la formation, de l'emploi, de la mobilité et de la cohésion sociale et territoriale. Le numérique est amené à jouer un rôle central dans la mise en place d'actions spécifiques répondant à la prise en compte de ces

enjeux. La question du déploiement des réseaux de télécommunication très haut débit a donc tout son sens dans ce contexte.

Des objectifs en cascade et des prises de décision multi-acteurs

La Commission européenne, via son «Agenda numérique européen», dispense un cadre de travail et des objectifs généraux aux Etats membres qui les intègrent dans leur politique. Des moyens financiers sont disponibles pour le déploiement d'infrastructures moyennant une règle de cofinancement et selon le positionnement national sur l'échelle européenne du numérique.

L'expansion prise par les nouvelles technologies implique une croissance des volumes échangés toujours en augmentation. Ce critère entre en ligne de compte dans la construction des réseaux.

Pour atteindre les objectifs européens, chaque territoire de la Grande Région met en oeuvre des politiques de déploiement du numérique spécifiques, avec parfois des solutions adoptées aux zones rurales et isolées.

Comment infléchir et résorber la fracture numérique entre les territoires urbains et ruraux ?

Les chiffres de couverture très haut débit en Grande Région montrent des disparités significatives selon les régions. Ainsi le Grand-duché de Luxembourg ou la Sarre sont des territoires dits «de pointe», tant pour le pourcentage de territoire couvert que pour la capacité des réseaux fixes et mobiles.

Dans cette problématique, le rôle des collectivités n'est pas à négliger. Elles ont un pouvoir et une dynamique à faire valoir dans une logique bottom-up. Leur mission est de faire remonter les informations du terrain et les attentes vers les centres décisionnels, en contact avec les opérateurs télécoms mais aussi d'instaurer un dialogue régulier sur le terrain avec ces opérateurs. C'est par le dialogue que des solutions peuvent s'échafauder.

Les territoires ruraux partenaires de l'économie numérique

L'attractivité des territoires ruraux passe aussi par la capacité des acteurs à s'approprier les outils numériques pour renforcer la dynamique économique et la cohésion sociale.

La première étape est d'évaluer les forces et faiblesses du territoire, d'en construire une stratégie en s'inspirant des expériences réussies dans les territoires pour développer un projet. Dans cette logique, le dialogue passe aussi par l'interconnexion entre les territoires où un échange et une dynamique collective peuvent se développer. Mutualiser au bénéfice du territoire implique de définir une stratégie cohérente du développement numérique en travaillant avec une vision d'avenir à moyen et à long terme, dans un esprit collaboratif et avec des règles de gouvernance claires.

Le secteur de la recherche peut être un bon allié pour évaluer les besoins et aider les territoires à réfléchir et agir entre eux.

Vers des usagers mieux formés et sensibilisés aux outils numériques

L'outil numérique génère des changements sociétaux par l'accès immédiat à une quantité d'informations. Il touche chaque individu, sur le plan personnel, professionnel ou collectif. Il change le rapport au temps et les contacts sociaux avec la création des réseaux sociaux, crée de nouveaux process de valeurs.

Si l'arrivée d'internet facilite certaines démarches quotidiennes, une récente enquête a montré que les Belges ne sont pas tous égaux face au numérique : la fracture sociale se ressent dans la capacité à chacun de recourir à internet pour des opérations civiles mais aussi courantes comme la consultation d'un horaire de train ou de bus ou tout simplement l'envoi d'emails. Or de plus en plus de services passent par le numérique et seront pensés pour une consultation par internet. De nouveaux besoins se font sentir, entre autres, dans l'apprentissage de l'outil. Des formations se développent pour tous les publics, de l'école au troisième âge, mais il faut poursuivre cet écolage tout particulièrement dans les territoires ruraux où vit une population mélangée présentant parfois un taux élevé de personnes plus âgées et non aguerries aux nouvelles technologies.

Un territoire transfrontalier innovant

Sur le plan transfrontalier, peu de projets numériques sont aujourd'hui mis en place, bien que des coopérations soient envisageables au sein de la Grande Région dans l'échange de bonnes pratiques ou la mise en place de réseaux d'information concernant tant le déploiement d'infrastructures que le développement et la consolidation des usages. Quelques recommandations sont formulées en ce sens.

Recommandations

1 Appréhender le potentiel et l'impact du développement du numérique comme **un axe structurant du Schéma de Développement territorial de la Grande Région**.

2 **Mettre en place une plateforme transfrontalière** sur les questions numériques associant des acteurs publics et associatifs et des opérateurs privés. Ses missions seront multiples :

- valoriser les expérimentations numériques transfrontalières ;
- faciliter le partage des infrastructures aux abords des frontières ;
- échanger des bonnes pratiques et des informations pertinentes tant techniques que liées aux usages dans la Grande Région mais aussi dans d'autres régions transfrontalières ;
- mettre en réseaux les acteurs du numérique dans les territoires concernés.

3 Favoriser la recherche de solutions techniques de téléphonie mobile pour **faciliter le «hand over» au passage des frontières** ou aux abords de celles-ci. Cette mesure s'inscrit dans la perspective de l'abolition des frais d'itinérance en juin 2017 sur le territoire de l'Union européenne.

4 Développer, interconnecter et valoriser **des réseaux de fibre optique transfrontaliers** pour en optimiser la performance ou le potentiel existant.

5 **Assurer une bonne coopération et une meilleure coordination** entre les différentes échelles de pouvoir interrégionale, nationale, régionale ou locale afin d'assurer une vision stratégique concertée encadrant à long terme le déploiement de la téléphonie mobile et de l'internet très haut débit, particulièrement dans les territoires ruraux et les zones isolées.

Créer, en Wallonie, une Mission de pilotage THD pour l'instruction, l'accompagnement et l'évaluation des progrès. Elle veillera à l'équilibre des territoires et à la couverture des zones rurales et isolées. Tel un lieu permanent de dialogue et de concertation, elle réunira les opérateurs, les services et les pouvoirs publics pour faciliter la gouvernance, dialoguer et concilier les acteurs en présence.

6 **Améliorer et partager les connaissances**

- Réaliser des cartes de couverture exhaustives et objectives sur base de données mesurées sur le terrain par des prestataires neutres pour une meilleure transparence et pour optimiser les objectifs de couverture et pointer plus précisément les territoires défavorisés. Ces cartes présenteront plusieurs couches d'informations : couverture et qualité des réseaux mobiles et des réseaux de connexion.
- Cartographier tous les réseaux en fibre optique existants et les points de raccordement et intégrer ces données dans le Système d'information géographique (S.I.G.) de la Grande Région. Cette mesure imposera une transparence complète de la part des opérateurs. Elle permettra d'optimiser, voire de réguler, la construction et la gestion des réseaux en fibre optique et de faciliter leur éventuelle mutualisation.

En Wallonie, intégrer les données liées aux réseaux de fibre optique dans la cartographie fédérale CICC (Point de Contact fédéral Informations Câbles et Conduites).

- Travailler en toute transparence tant pour les infrastructures fixes que pour les normes d'émission et informer des derniers états des recherches pour concilier normes d'émission et capacité des cellules.

7 Structurer un cadre adapté aux enjeux et aux objectifs

- Transposer rapidement les directives européennes et poser un cadre légal fiable sur le moyen et le long terme pour faciliter le déploiement des infrastructures.
- Estimer les obstacles ou les freins à l'investissement dans un dialogue constructif et constant entre les décideurs et les opérateurs et les arbitrer au regard des enjeux.
- Adapter les procédures administratives (permis, autorisations...) aux caractéristiques des dispositifs technologiques envisagés.

8 Encourager des partenariats publics/privés pour le financement d'infrastructures de téléphonie mobile et de connexion dans les zones reculées ou à faible densité de population et mobiliser des outils financiers européens si le projet le permet.

9 Favoriser les mises en œuvre partagées et les anticiper

- Imposer le partage des infrastructures de télécommunication mobiles et fixes existantes ou à construire et impliquer tant les autorités régionales que les communes dans le processus de recherche de sites.
- Envisager plus systématiquement de mettre à disposition des biens publics pour l'installation des réseaux mobiles ou fixes et harmoniser les offres via un guichet unique ou une plateforme.
- Inviter les élus à devenir «promoteurs» de certaines infrastructures de connectivité (entre bâtiments communaux par exemple) dans un dialogue constructif entre les services communaux compétents et un partage efficace d'informations entre les acteurs.
- Coordonner les travaux publics et anticiper la pose des gaines pour la fibre optique systématiquement lors de l'ouverture de tranchées et intégrer cette mesure dans les textes réglementaires.
- Imposer la pose d'un réseau fibre optique dans toutes les zones d'activité économique, tout particulièrement pour les nouvelles implantations.
- Contraindre les porteurs de projets à câbler les nouvelles constructions en prévision de l'arrivée de la fibre optique au pied de la résidence.

10 Sensibiliser et responsabiliser les élus locaux aux enjeux du numérique pour le développement des territoires ruraux.

- Inscrire le développement numérique dans les stratégies locales de développement en tant que secteur d'activités économiques mais aussi comme outil de gestion intégrée des thématiques sectorielles.
- S'appuyer sur les nouvelles technologies pour élaborer un projet de développement local partagé et construit sur les spécificités du territoire, ce qui permettra d'attirer des habitants-entrepreneurs et de faciliter ensuite leur insertion dans la vie et l'économie du territoire.
- Favoriser le dialogue entre les élus et la population mais aussi les opérateurs sur les questions du numérique pour identifier et porter à connaissance les problèmes et trouver des solutions ponctuelles et innovantes pour offrir un service de qualité.
- Faciliter les projets qui associent plusieurs communes pour peser auprès des opérateurs et contrebalancer le handicap de faible densité.
- Créer une commission «Zones blanches» où les élus concernés pourraient définir un cahier de revendications commun à remettre aux opérateurs télécoms.

11 **Conscientiser les opérateurs au potentiel de développement des territoires ruraux** : les résidents et entrepreneurs en milieu rural sont des acteurs socio-économiques qui ont besoin de services mais qui sont aussi actifs et producteurs-récepteurs d'un volume d'échanges important.

12 **Elaborer des incitants à l'investissement par une péréquation territoriale** des charges entre les territoires urbains et ruraux.

13 **Renforcer les conditions pour faire émerger, identifier et accompagner les projets numériques innovants dans les territoires ruraux.**

- Soutenir les recherches de solutions numériques adaptées aux territoires ruraux, renforcer les synergies entre les universités et les laboratoires de recherche en Grande Région sur ces thèmes et favoriser la divulgation des résultats.
- Cataloguer les initiatives et les projets numériques développés dans les territoires ruraux de la Grande Région pour identifier des champs de mutualisation possibles et cibler des actions de sensibilisation et d'information.
- Faciliter les partenariats transfrontaliers pour développer des projets pilotes et aider à leur vulgarisation.
- Tester et valoriser des solutions techniques développées par des start-up pour répondre à des besoins spécifiques par rapport aux contextes ruraux (technologie par satellite, internet des objets, big data...).
- Implanter des solutions de type «sharing economy» pour développer de nouveaux services et produits à valeur économique qui représentent une réelle opportunité pour les territoires ruraux (commerce électronique pour les produits du terroir, produits touristiques, valorisation des capacités d'accueil, cadre de vie, e-santé...) en coordination avec les projets « Smart Region ».

14 **Construire une structure interrégionale qui possède de véritables capacités d'investissement** pour soutenir le développement de start-up numériques en Grande Région et faciliter la mobilisation des aides proposées par l'Union Européenne.

15 **Favoriser le télétravail dans les territoires ruraux.**

- **Assouplir le cadre légal ou réglementaire en Grande Région** pour favoriser le télétravail depuis des régions autres que celles d'implantation de l'entreprise, notamment en mobilisant la Task Force Frontaliers.
- **Faciliter la création de réseaux maillés de tiers-lieux** dans les territoires ruraux autour des agglomérations/métropoles et travailler en synergie pour leur création. Adapter ces centres d'accueil aux besoins des entreprises et y adosser un développement économique (lieux de rencontre, séminaires, activités culturelles, fab-lab...) à même de rentabiliser l'espace.

16 **Instaurer un label « territoires, villes et villages internet »**, tel qu'existant en France, pour stimuler les initiatives au niveau local.

17 **Inviter les autorités locales à mettre à disposition une structure de proximité** ouverte au public et disposant d'une connexion rapide à internet et d'une personne d'appui.

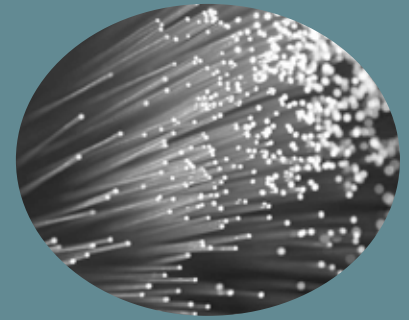
Etendre le réseau wallon «Espace Public Numérique».

18 **Former à l'usage des technologies numériques** dans les différentes tranches de la population et adapter la pédagogie au public visé, dans la perspective de la dématérialisation de certains services publics au niveau local ou à d'autres échelons (commande de documents, déclaration d'impôts, facturation électronique, traçabilité, PAC...).

Amplifier en Wallonie l'enseignement du numérique dans les écoles.

19 Inciter les responsables et employés des PME installées en territoire rural à suivre des **formations aux outils numériques pour capter les plus-values** de performance offertes par les technologies de l'information et de la communication.

20 **Créer un système d'échanges scolaires** en Grande Région organisé autour des possibilités accrues offertes par les réseaux numériques afin de favoriser l'apprentissage des langues et de la culture du voisin.



Cet abstract reprend des extraits de la brochure de synthèse publiée en suivi du colloque international organisé à Bastogne (B) le 7 juin 2016 sur le thème de l'avenir numérique des territoires ruraux en Grande Région. Après une courte introduction, il reprend les 20 recommandations pour un déploiement et des usages numériques en Grande Région.

Organisé par Ruralité-Environnement-Développement, le colloque entre dans le cadre d'une initiative de l'Institut de la Grande Région, soutenue par la Wallonie.

Institut de la Grande Région
Maison de la Grande Région
boulevard Kennedy 11
4170 Esch-sur-Alzette (L)
www.institut-gr.lu



Ruralité-Environnement-Développement,
association internationale
rue des Potiers 304
6717 Attert (B)
Tél: +32 63 23 04 90
red@ruraleurope.org
www.ruraleurope.org

Un projet de l'Institut de la Grande Région et une mise en oeuvre de l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement, avec le soutien de la Wallonie

